

L'industrie de l'assurance de dommages au Canada offre une aide substantielle aux consommateurs

Les Canadiens traversent une période difficile marquée par l'incertitude. Alors que nous travaillons tous ensemble pour ralentir la propagation de la COVID-19, les assureurs de dommages du Canada sont là pour aider les consommateurs qui sont durement touchés par la pandémie en leur offrant des mesures d'aide substantielles. L'assurance continue de jouer un rôle important dans l'économie globale et les assureurs poursuivent leurs activités afin d'aider leurs clients et de continuer à régler les réclamations pour les sinistres couverts.

Réductions immédiates des primes d'assurance automobile

En cette période d'incertitude, les sociétés membres du BAC offrent des réductions de primes d'assurance automobile pour tenir compte du risque réduit des consommateurs dont les habitudes de conduite ont changé en raison de la pandémie COVID-19.

Le BAC prévoit que cette offre pourrait permettre aux consommateurs de réaliser des économies de 600 millions de dollars. Ces réductions continueront pendant 90 jours et les économies varieront en fonction des habitudes de conduite de chacun. Si vos circonstances ont changé en raison de la COVID-19, contactez votre représentant d'assurance.

De plus, les assureurs sont venus en aide aux Canadiens et aux entreprises qui sont les plus durement touchés durant cette situation économique difficile en reportant le paiement des primes de ceux qui éprouvent des difficultés financières en raison de la pandémie. Des milliers de Canadiens ont ainsi bénéficié d'un report de paiement de primes.

Renseignements supplémentaires sur la façon dont l'industrie de l'assurance de dommages aide ses clients

En plus d'ajuster les primes des conducteurs, les sociétés membres du BAC se sont engagées à adopter les mesures suivantes pour venir en aide aux Canadiens pendant les 90 prochains jours :

- Explorer des options de paiement souples pour les consommateurs dont la situation est vulnérable ou qui éprouvent des difficultés financières en raison de la COVID-19.
- Renoncer aux frais pour insuffisance de fonds qu'ils auraient imposés à leurs clients qui n'ont pas les fonds disponibles pour payer leurs primes d'assurance.
- Fournir une couverture continue aux consommateurs qui utilisent temporairement leur voiture ou leur maison à des fins différentes (par exemple, s'ils conduisent pour se rendre au travail au lieu de prendre les transports en commun, ou s'ils travaillent à domicile), sans que cela ait une incidence sur leurs primes ou leur capacité de présenter une réclamation.
- Collaborer avec les clients commerciaux et les petites entreprises pour les aider à gérer leurs coûts.

« Les Canadiens traversent une période extrêmement difficile et incertaine et les assureurs veulent alléger une part du fardeau financier des personnes les plus vulnérables. Les assureurs savent que de nombreux conducteurs n'utilisent plus leur voiture aussi souvent, entre autres pour les trajets domicile-travail et leurs primes devraient en tenir compte. »

- Don Forgeron, président et chef de la direction, Bureau d'assurance du Canada (BAC)



Nous continuons d'exercer nos activités et nous sommes là pour vous aider

Veillez contacter votre représentant d'assurance pour discuter de votre situation. Puisque les employés de nombreux assureurs travaillent à domicile en ce moment, les assureurs demandent à leurs clients d'être patients, car la prestation de service pourrait être mise à rude épreuve.

Les assureurs soutiennent les collectivités du pays et certains ont fait des dons substantiels pour aider les personnes les plus durement touchées par la COVID-19.

Foire aux questions

Comment les conducteurs obtiendront-ils l'argent?

Nous savons que de nombreux conducteurs n'utilisent plus leur véhicule aussi souvent, entre autres pour les trajets domicile-travail. Leurs primes devraient donc tenir compte de la réduction du risque qui en découle. Si vos habitudes de conduite ont changé considérablement ou si vous faites face à des difficultés financières en raison de la pandémie, vous devriez communiquer avec votre représentant d'assurance pour obtenir plus d'informations. Les économies dépendront des habitudes de conduite de chaque personne.

Combien pourra recevoir un conducteur?

Les économies réalisées dépendront des habitudes de conduite de chaque personne. Si vos habitudes de conduite ont changé considérablement, vous devriez communiquer avec votre représentant d'assurance.

Si j'utilise ma voiture pour faire du bénévolat ou livrer de l'épicerie ou des médicaments à des personnes de ma collectivité, suis-je assuré?

Si vous utilisez temporairement votre voiture à des fins différentes, cela n'aura aucune incidence sur votre prime ni sur votre capacité à présenter une réclamation au cours des 90 prochains jours.

À propos du Bureau d'assurance du Canada

Le Bureau d'assurance du Canada (BAC) est l'association sectorielle nationale représentant les sociétés privées d'assurance habitation, automobile et entreprise du Canada. Ses sociétés membres représentent 90 % du marché de l'assurance de dommages au Canada. Depuis plus de 50 ans, le BAC travaille avec les gouvernements de tout le pays pour veiller à ce que l'assurance habitation, automobile et entreprise soit à la portée de tous les Canadiens. Le BAC appuie la vision des consommateurs et des gouvernements, lesquels ont confiance en l'industrie de l'assurance de dommages et lui accordent leur soutien et leur estime. Il se fait le champion des enjeux importants et informe les consommateurs sur les façons de protéger leurs maisons, leurs véhicules et leurs biens.

Pour obtenir plus d'information, visitez le Centre des médias du BAC à l'adresse www.ibc.ca. Suivez le BAC sur Twitter [@InsuranceBureau](https://twitter.com/InsuranceBureau) ou aimez-nous sur **Facebook**. Si vous avez des questions au sujet de l'assurance habitation, automobile et entreprise, n'hésitez pas à communiquer avec le Centre d'information des consommateurs du BAC, au **1 844 2275422**.

